LA « RÉNOVATION » DU FRANÇAIS AU LYCÉE

On nous annonce du nouveau en français dans les lycées – pour cette rentrée et pour les suivantes : nouvelle épreuve de « Lettres » en Terminale L (en gros, les anciennes Terminales A), et une refonte de l'épreuve anticipée de français en première. Les informations sont parvenues au goutte à goutte en fin d'année scolaire, dans les derniers B.O. de juin ou via la presse syndicale. L'essentiel des textes a été publié au B.O. du 28 juillet, et à celui de début septembre! Tant pis pour les profs qui ne sont pas abonnés personnellement, ou qui ne font pas suivre leur courrier aux fins fonds des campagnes françaises...

Nous nous proposons donc en cette rentrée 94, de faire le point sur l'ensemble de cette réforme de l'enseignement du français au lycée. Cette présentation est suivie de nos commentaires et premières réactions.

PRÉSENTATION

Le nouvel enseignement de Lettres en Terminale L – que les élèves de Terminale ES (l'équivalent des ex-Terminales B) peuvent choisir en option – se fera à raison de deux heures hebdomadaires, et selon un programme national renouvelable par moitié tous les ans. Ce programme – quatre à six oeuvres –, annoncé dès le début de juin par certains éditeurs, n'est paru officiellement que fin juin (B.O. n° 25 du 23 juin 1994), alors même que la plupart des profs de français était déjà mobilisée pour les épreuves du bac. Il se compose pour cette année des oeuvres suivantes :

- Sophocle, OEdipe-Roi;
- Montaigne, Les Essais (I, 31 et III, 6);
- Aimé Césaire, Cahier d'un retour au pays natal et Discours sur le colonialisme ;
- Shakespeare, *Hamlet*.

Chaque oeuvre devait initialement être accompagnée d'une problématique (pour Montaigne par exemple : « Nous et les Autres »), projet qui a finalement été abandonné.

Quant à l'épreuve terminale, il s'agit d'une épreuve écrite de deux heures, au cours de laquelle le candidat devra répondre à deux ou trois questions sur une ou plusieurs des oeuvres au programme (B.O. n° 11 du 1 septembre 94).

Ce nouvel enseignement débute dès cette rentrée 1994 et la nouvelle épreuve est donc prévue pour la session 1995.

En ce qui concerne **l'épreuve anticipée de Première**, les textes la concernant sont parus cet été (B.O. n° 10 du 28 juillet 94), et les nouvelles modalités n'entreront en vigueur qu'à la rentrée 1996, pour la session 1997 du bac.

Les trois sujets de l'écrit subsistent, mais sous les formes suivantes :

- Premier sujet : étude d'un texte argumentatif (passage d'un essai ou d'un ouvrage théorique, texte polémique ou pamphlet, article de presse, préface d'un ouvrage littéraire, poème à contenu argumentatif¹, etc.) en deux parties :
- questions visant à vérifier la maîtrise du texte argumentatif ;
- travail d'écriture à partir de ce texte (résumé partiel, analyse, discussion...).
- Deuxième sujet : commentaire littéraire, en deux parties également :
- questions d'observation du texte ;
- commentaire composé (questions pour les séries technologiques).
- Troisième sujet : dissertation sur un sujet littéraire, à partir d'un programme
- « organisé autour d'oeuvres ou de problématiques littéraires » (voir ce qui concerne l'oral ci-dessous).

L'oral nécessite toujours la constitution d'une liste, composée comme précédemment de groupements de textes et d'oeuvres complètes. La répartition des textes doit faire figurer trois siècles au moins et chacun des grands genres littéraires (poésie, roman, théâtre, littérature d'idées).

La nouveauté est ici un programme national, renouvelable entièrement tous les ans et dont les oeuvres (trois pour la série L, deux pour les autres) pourront (ou devront ?) constituer une partie de la liste.

Quant à l'épreuve, elle se déroulera toujours en deux parties, mais la « question de synthèse » disparaîtrait, au profit d'un « entretien » avec l'examinateur, après la lecture méthodique d'une quinzaine de lignes ou de vers.

COMMENTAIRE

On peut s'inquiéter tout d'abord de l'ampleur des programmes de l'option Lettres en Terminale, qui implique l'ampleur de la tâche, que ce soit pour l'enseignant ou pour l'élève. L'enseignant verra en effet le programme de Première renouvelé tous les ans dans sa totalité et celui de Terminale par moitié. Quant à l'élève de Terminale L, il devra se contenter de deux heures par semaine pour maîtriser (au moins) quatre oeuvres complètement différentes quant à leur époque, leur genre ou leur provenance géographique. Sans compter que le Ministère a finalement supprimé les problématiques qui permettaient au moins d'orienter l'étude des oeuvres : le risque est désormais grand d'une course à l'exhaustivité sur les textes, aux dépens des élèves, mais aussi des profs.

^{1.} Sic! c'est nous qui soulignons.

Les critères d'évaluation proposés par l'Inspection Générale ne font que renforcer ces craintes. On y trouve par exemple la maîtrise « des savoirs culturels, méthodologiques, linguistiques, littéraires, artistiques, historiques » (sic!), en plus de compétences plus classiques comme « l'aptitude à dégager une problématique », « la capacité d'organiser une argumentation » et les habituels critères visant à évaluer l'expression écrite. Notre pauvre élève de Terminale L aura bien besoin de ses deux heures hebdomadaires pour faire face à cette armada déployée contre lui! Et quel sens prend une évaluation qui prétend *tout* évaluer, à partir d'une copie rédigée en deux heures, puisque telle est la durée globale de l'épreuve? Remarquons d'ailleurs que le choix de l'épreuve a finalement été celui d'un écrit – cela coûte moins cher...

Le choix des oeuvres au programme de la Terminale L (en attendant celui des Premières...) est significatif : de « grandes » oeuvres uniquement, des auteurs incontestables et « incontournables », les inévitables et les consensuels, dont on est obligé de dire : « Ah ! Montaigne... », « Ah ! Shakespeare... » ou « Ah ! Sophocle... » (Proposition pour l'année prochaine : Pascal, Goethe et Virgile ? !). Un panthéon², avec (« Tiens ! Césaire... ») l'alibi culturel moderne. C'est un programme typiquement pré-universitaire, dans le même genre que ceux des classes préparatoires aux grandes écoles ou... de l'agrégation ! L'objectif est d'ailleurs clairement orienté par le ministère : « L'articulation doit se faire avec l'enseignement supérieur littéraire au sens large, c'est à dire avec les enseignements de lettres et sciences humaines, mais aussi (...) avec les enseignements dits souvent "de culture générale" (classes préparatoires aux écoles scientifiques et commerciales, aux instituts d'études politiques, études de droit) » (B.O. du 1 septembre 94).

Sans doute ce programme, par sa haute tenue littéraire, réjouira-t-il d'ailleurs çà et là certains de nos collègues, ceux qui déplorent dans les salles des professeurs le niveau culturel trop faible, la fréquentation quasi nulle des grands auteurs par nos élèves, l'orientation en L faite souvent de façon négative (à défaut d'un passage en S) etc. Les profs de français ont souvent un rapport affectif étrange avec les sections littéraires, dont ils sont pour la plupart eux-mêmes issus : ils ne supportent pas le miroir déformant que leur tendent les nouveaux élèves de ces sections, et ne se reconnaissent pas dans ces adolescents non lecteurs, non littéraires, qui se dirigent parfois plus vers des BTS que vers l'Université. « Revaloriser » la section L, c'est en quelque sorte revaloriser le professeur de Lettres, que l'on avait déjà transformé en professeur de français...

Mais ces projections prof-élève ne sont plus de mise : il ne s'agit pas dans les classes de L de fabriquer des professeurs de français, ni une élite de lecteurs de Montaigne ou de Sophocle. La série L accueille comme les autres un bon nombre d'élèves ordinaires, pas particulièrement amateurs de livres ou de littérature. Croit-on que ces élèves maîtriseront en aussi peu d'heures un programme si ambitieux ?

^{2.} Voici quelques expressions empruntées au B.O. du 1 septembre qui définit ce programme : "textes fondateurs de la culture et de la conscience littéraire occidentales", "grands textes de l'Antiquité", "grandes oeuvres du Moyen-Age", "oeuvres majeures des littératures étrangères"...

Espère-t-on qu'ils se précipiteront, sur la simple invitation de leurs « maîtres », sur des lectures périphériques qui éclaireraient les oeuvres et compléteraient le travail fait en classe ? Imagine-t-on qu'ils jongleront rapidement et aisément avec les « savoirs culturels, historiques, linguistiques, artistiques... » ? Et quelle culture pense-t-on ainsi leur donner, sinon un patchwork de grandes oeuvres, un savoir morcelé et hétéroclite, sans cohérence et sans continuité ? Le retour aux grands auteurs comme seul objet possible d'enseignement est ici un choix réactionnaire, contraire à toute l'évolution de l'enseignement du *français* (non réductible à la seule *littérature*) depuis de nombreuses années. C'est d'ailleurs ce même recul que l'on retrouve dans la nouvelle définition du troisième sujet de l'épreuve anticipée de français : la dissertation *sur auteurs* est une vieille résurgence...

Que l'on ne se méprenne pas : ce n'est ni la littérature ni la nécessité d'étudier des oeuvres complètes que nous contestons. Ce qui pose problème, c'est la littérature envisagée comme seul objet possible d'enseignement. Ce qui est contestable, c'est le choix frileux de ce programme de Terminale L. Ce qui est inquiétant, c'est cette apparition de programmes d'oeuvres (il y en a aussi désormais en latin et en grec), sans réelle et nouvelle réflexion sur l'évaluation de ces épreuves, comme s'il suffisait d'imposer l'étude de quelques oeuvres « majeures » pour régler tous les problèmes de l'enseignement du français. Si l'on veut harmoniser cet enseignement au lycée, pour que le bac de français n'apparaisse plus comme une loterie, c'est moins un programme d'oeuvres qu'il faudrait imposer qu'un « programme » de notions, de compétences, de savoir-faire autant que de savoirs, avec des critères d'évaluation réellement circonscrits. Cette nécessité devient encore plus urgente avec la nouvelle organisation de l'oral de Première : comment évaluer l'« entretien », qui doit permettre à l'examinateur « d'élargir l'interrogation dans la perspective du groupement de textes ou de l'oeuvre intégrale dont le texte étudié est extrait » (B.O. du 28 juillet 94)? La réponse donnée par les textes officiels est pour le moins sibylline - et presque savoureuse tant elle est impressionniste (il s'agit de l'épreuve orale dans son ensemble) : « L'évaluation prend en considération les connaissances du candidat, ses capacités d'analyse et de réflexion, la correction et la netteté de son expression. (...) La seconde [partie, c'est à dire l'entretien, permet d'apprécier] son aptitude à entrer dans un dialogue et à argumenter dans un échange suivi. » On est encore bien loin de l'évaluation rigoureuse et critériée qui sauverait notre enseignement de son flou pas toujours artistique.

Il est quand même une corporation qui ne pourra que se réjouir de ces nouvelles dispositions : les éditeurs vont pouvoir vendre sans grande difficulté des pléiades de « Profils » en tous genres, de commentaires pré-digérés à apprendre par coeur pour tout savoir sur les programmes...